



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Extinction Rébellion : À quand une réaction du ministère ?

Question écrite n° 6141

Texte de la question

Mme Edwige Diaz interroge M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur le nombre croissant de délits commis par l'association Extinction Rébellion. Cette association, qui existe dans plusieurs pays et qui a monté une branche française en 2019, a multiplié les dégradations et manifestations particulièrement violentes ces derniers mois. Début février 2023, dans une dizaine de villes, des activistes ont commis, de façon concertée, en bande organisée et avec préméditation, des dégradations contre des distributeurs et des agences bancaires et s'en sont félicités sur leur site internet. Ces actes mettent en danger le quotidien des Français ainsi que leur accès à des services de proximité. Enfin, il faut garder à l'esprit que ces organisations se sont progressivement radicalisées depuis de nombreuses années et que, sans contrôle de l'État, elles tendent à gravir les échelons de la violence. Ainsi, des militants de l'association Extinction Rébellion sont allés jusqu'à faire irruption dans l'hémicycle du conseil régional de Nouvelle-Aquitaine en pleine séance plénière, le lundi 27 février 2023. Elle l'interroge ainsi sur ses intentions quant à une possible dissolution de cette association, ou bien quant à l'engagement de poursuites contre ses membres.

Données clés

Auteur : [Mme Edwige Diaz](#)

Circonscription : Gironde (11^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6141

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : Intérieur et outre-mer

Ministère attributaire : [Intérieur et outre-mer](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 mars 2023](#), page 2111

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)